

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue le **mardi 1<sup>er</sup> mai 2018** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3  
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5 est absent  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6 s'est excusé

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

**078-2018 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1 Ateliers de Formation 2018-Infotech, le 7 juin à Berthierville-230 \$ plus taxes.
  - 6.2 Archives - mise à jour
  - 6.3 Adoption de l'Accord d'Accès Municipal entre les municipalités/ville de la MRC de Montcalm et MTFO
  - 6.4 Protocole d'entente établissant les modalités relatives aux droits de servitude pour le réseau de fibres optiques au profit de Montcalm Télécom et Fibres Optiques
  - 6.5 Contrat de balayage
  - 6.6 Faire gratter le chemin Lecourt
  - 6.7 Achat pour la voirie
  - 6.8 Réfection de la chaussée sur le Chemin du Ruisseau St-Jean
  - 6.9 PAARRM-demande de substitution
- 7. RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion- concernant l'adoption du **règlement 125-2018** sur la prévention des incendies
  - 7.2 **Projet de règlement 125-125-2018** sur la prévention des incendies
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
  - 8.1 Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
  - 9.1 Festival Acadien-le 1<sup>er</sup> juin 2018
  - 9.2 Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm-le 26 mai 2018
  - 9.3 Route 125
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**079-2018 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

**080-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**081-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 3 AVRIL 2018**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Luc Duval, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 3 avril 2018, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**082-2018 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES  
DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**083-2018 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**084-2018 ATELIERS DE FORMATION « INFOTECH »**

La formation se tiendra le jeudi 7 juin 2018 à Sainte-Geneviève-de-Berthier;

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la directrice générale participe à la formation;

Que les frais d'inscription au coût de 230 \$ taxes en sus, soient payés directement par la municipalité et que les frais inhérents soient remboursés.

*Adoptée unanimement*

**085-2018 OFFRE DE SERVICE POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour la mise à jour du calendrier de conservation, du plan de classement, des dossiers semi-actifs et inactifs de nos archives de 2012 à 2017. Et la numérisation de trois livres de procès-verbaux;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissions ont été reçues

- Archives Lanaudières
- Binaték

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le conseil octroie le contrat à Archives Lanaudière, au coût de 1 800 \$ pour la mise à jour et environ 500 \$ pour la numérisation des livres selon le nombre de pages. Plus le déplacement du personnel qui sera facturé à un taux se situant entre 0.51 \$ et 0,65 \$ le kilomètre, selon les prix du marché;

**QUE** la directrice générale, Sherron Kollar, soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer tous les documents relatifs à l'offre de service.

*Adoptée unanimement*

**086-2018 DEMANDE D'INFORMATION POUR L'ACCORD D'ACCÈS  
MUNICIPAL ENTRE LES MUNICIPALITÉS/VILLE DE LA MRC DE  
MONTCALM ET MTFO**

**CONSIDÉRANT QUE** le 20 mars dernier, le conseil de la MRC de Montcalm a adopté l'Accord d'Accès Municipal et les conditions de l'entente, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités/ville de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Montcalm nous demande d'adopter l'accord d'Accès Municipal entre les municipalités/Ville de la MRC de Montcalm et MTFO;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a demandé (suite à la demande du Conseil)

à la MRC de Montcalm un plan pour les tronçons qui seront enfouis pour le déploiement de la fibre optique dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la réponse reçue le 25 avril dernier, de Madame Stéphanie Terrien, nous informant qu'à ce jour, il n'y avait pas de détails précis pour les tronçons qui seront enfouis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Chayer et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de demander à la MRC de Montcalm et à MTFO plus de détails avec un plan préliminaire pour la portion des tronçons qui seront enfouis dans la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

*Adoptée unanimement*

**087-2018 PROTOCOLE D'ENTENTE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS RELATIVES AUX DROITS DE SERVITUDE POUR LE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES AU PROFIT DE MONTCALM TÉLÉCOM ET FIBRES OPTIQUES (MTFO)**

**ATTENDU QUE** MTFO a le mandat de déployer de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC DE MONTCALM;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, des cabinets actifs et/ou passifs devront être installés à divers endroits sur le territoire de la MRC DE MONTCALM;

**ATTENDU QUE** de tels cabinets seront installés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch Ouest;

**ATTENDU QUE** MTFO a préalablement envoyé les plans de construction à la Municipalité de Saint-Roch Ouest et qu'elle s'en déclare satisfaite;

**ATTENDU QUE** l'implantation désignée est une partie du lot 5 504 513 au cadastre du Québec et plus précisément situé au 270 Route 125;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de signer un acte de servitude en faveur de MTFO pour leur permettre de construire de tels cabinets et d'y accéder lors des entretiens;

**ATTENDU QUE** ce consentement doit être en plus de résolution être accompagné d'un consentement municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles Smith et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** la municipalité de Saint-Roch Ouest autorise MTFO à construire les infrastructures sur le lot 5 504 513 cadastre du Québec nécessaire au déploiement de la fibre optique sur le territoire;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude à intervenir avec MTFO et tous autres documents inhérents au dossier pour donner plein effet à la présente résolution.

*Adoptée unanimement*

**088-2018 CONTRAT DE BALAYAGE**

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, de demander à l'entreprise Balai Le Permanent de nettoyer le pont Mousseau et les deux viaducs dans la municipalité.

*Adoptée unanimement*

**089-2018 CHEMIN LECOURT**

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de faire gratter le chemin Lecourt.

*Adoptée unanimement*

**090-2018 RÉSOLUTION-ACHAT POUR LA VOIRIE**

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, de faire l'achat de 4 panneaux de 80 cm et de 6 cônes TRV-7 avec logo pour la voirie. Pour un total de 842 \$ plus transport et les taxes applicables.

*Adoptée unanimement*

**091-2018 TRAVAUX DE PAVAGE**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'octroyer le contrat de pavage, pour le chemin du Ruisseau St-Jean, à Pavage E.Perreault inc. Selon la soumission reçue au montant de 3 564 \$ taxes en sus.

*Adoptée unanimement*

**092-2018 PAARRM – DEMANDE DE SUBSTITUTION**

**ATTENDU QU'**en date du 2 mai 2017, le conseil municipal a adopté la résolution 071-2017 concernant une demande d'aide financière pour des travaux d'amélioration de la chaussée sur le rang de la Rivière Sud dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** les travaux faits sur le rang de la Rivière Sud sont déjà subventionnés sous le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), pour l'année 2017;

**ATTENDU QUE** d'autres travaux ont été exécutés à l'automne 2017 sur le chemin du Ruisseau St-Jean, dont un remplacement d'un ponceau, pour une valeur de 4 313 \$ taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles Smith, et résolu à l'unanimité par les conseillers, de demander au ministre de substituer la demande originalement soumise pour les travaux du rang de la Rivière Sud en faveur du remplacement du ponceau, en regard de la subvention au montant de 3 800 \$ du ministère des Transports du Québec.

*Adoptée unanimement*

**093-2018 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2018- SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Pierre Mercier que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 125-2018, sur la prévention des incendies.

*Adoptée unanimement*

**094-2018 ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 125-2018- SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des citoyens qu'un règlement concernant la prévention des incendies soit adopté;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de la sécurité publique de la MRC de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné aux présentes par le conseiller M. Pierre Mercier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Mercier et résolu à l'unanimité par les conseillers de la municipalité de Saint-Roch-Ouest d'adopter le projet de Règlement numéro 125-2018, sur la prévention des incendies.

*Adoptée unanimement*

**095-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant de 171.71 \$ et les chèques émis pour le mois de mai 2018 du # 6271 au # 6292, totalisant 13 437,82 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

*Adoptée unanimement*

**096-2018 VARIA**

**1. FESTIVAL ACADIEN**

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice du Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie qui aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin prochain, au Club de golf Montcalm de Saint-Liguori, au coût de 100 \$ le billet.

*Adoptée unanimement*

**2. CORPORATION DES JEUX DE LA MRC DE MONTCALM**

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de huit (8) billets, au coût de 25 \$ chaque, pour le souper-bénéfice annuel de la Corporation des Jeux de la MRC de Montcalm qui aura lieu le 26 mai prochain à la salle Lanaudière, à Saint-Esprit.

*Adoptée unanimement*

**3. ROUTE 125**

Le conseiller Lucien Chayer, nous informe que M. Richard Pinet de l'Ébénisterie de Lanaudière lui a parlé de la problématique concernant les systèmes de navigation (google maps et GPS) au niveau de la route 125. La municipalité va faire le suivi sur cette problématique.

*Adoptée unanimement*

**097-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 45.

Je, *Mario Racette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Racette,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sherron Kollar,  
Directrice générale

**098-2018 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 095-2018, lesquelles s'élèvent à 13 609,53 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale